le 13/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-258400472-20221206-DEL22\_22-DE

DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Siège : MAIRIE

L'ISLE sur la SORGUE



# **EXTRAIT DU REGISTRE**

des

# **DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 6 décembre 2022

Nombre de Délégués en exercice23	L'an deux mille vingt-deux et le 6 décembre à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.	
Nombre de Délégués Titulaires présents13	Membres présents :	
Nombre de Délégués Suppléants Présents 1	<u>Titulaires</u> : Mrs Philippe BATOUX, Roland CARLI Christian MOUNIER, André ROUSSET, Franck AIMADI Alain GAILLARD, Etienne KLEIN, Michel RAOUX, Philip	
Nombre de Délégués votant16	ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Marc DUVAL,  Mmes Nicole GIRARD, Sylvie GREGOIRE,	

Suppléant : M. Nicolas VALIENTE

Absents: Mmes Amélie JEAN, Sabine PLANEILLE

Absents excusés: Mrs Jean-Pierre PETTAVINO, Lionel GOMEZ, Pierre LORIEDO, Jean-Louis ROBERT, Robert TCHOBDRENOVITCH et Mmes Laure ARNAUD, Séverine MAUGAN-CURNIER, Karine MOURET

N°22-22

Pouvoirs:

- M. Jean-Louis ROBERT donne pouvoir à M. Jean-Claude DOSSETTO

-M. Robert TCHOBDRENOVITCH donne pouvoir à M. Christian MOUNIER

Secrétaire de Séance : M. Roland CARLIER

OBJET: OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

### RECU EN PREFECTURE le 13/12/2022

Application agreea E-leaville com

Considérant qu'en vertu de ces dispositions, lusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'qu 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif du syndicat peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que l'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits ;

Considérant que le SIECEUTOM nécessite l'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget prévu au mois de mars 2023, pour assurer le fonctionnement des services et plus particulièrement le fonctionnement du quai de transfert du Grenouillet :

Considérant que les crédits seront inscrits au Budget lors de son adoption et l'autorisation du Comité Syndical n'est valable que jusqu'à l'adoption du Budget;

#### LE COMITE SYNDICAL

Vu le rapport de Monsieur Christian MOUNIER Après en avoir délibéré Décide à l'unanimité

D'OUVRIR 25 % des crédits du budget de l'exercice 2022 des dépenses d'investissement (BP+DM), conformément à la règlementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2023, selon la répartition suivante :

Chaplire	Libellé	Budget 2022	Ouverture crédits 2023
	Site du Grenoulllet (chapitre opération n°16)	142 000.86 €	35 500,00 €
	- compte 2111 - compte 21534 - compte 2158 - compte 2312	6 000,86 € 11 000,00 € 120 000,00 € 5 000,00 €	1 500,00 € 2 750,00 € 30 000,00 € 1 250,00 €
21	Immobilisations corporelles - Compte 2158 - Compte 2183	14 500,00 € 2 000,00 € 12 500,00 €	<b>3 625,00 €</b> 500,00 € 3 125,00 €
20	Immobilisations incorporelles - compte 2051	500,00 €	125,00 €

DE DIRE que les crédits seront repris au Budget de l'exercice 2023 lors de son adoption.

# REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2022 Application agréée E-legalite.com

D'AUTORISER le Président à engager, liquider, mandater les dépenses sur le 39 né 2584 V 0472 2022 12 06 - DEL 22 22 - DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président,

Syndicat de Traitement

des Ordures Menagères hristian MOUNIER Le secrétaire de séance

Roland CARLIER

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : \3 \\ 2 \( \) 2 \( \) 2

Et de sa publication le: 2/12/2022

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

## REÇU EN PREFECTURE le 13/12/2022

Application agréée E. Econite com
99\_0E-084-258400472-20221206-0EL22\_22-DE